



Éléments techniques pour la conception et la réalisation de planches d'essais de compactage dans les chantiers de terrassements

**Chaussées
Dépendances
114**

L'objet de la présente note d'information est de préciser dans quels cas il y a une réelle utilité à prévoir des planches d'essais de compactage. Elle complète les guides techniques existants :GTR [1] et GTS [6]

Les conditions dans lesquelles elles doivent être réalisées et les moyens à mettre en œuvre sont décrits, afin que l'interprétation finale des résultats obtenus puisse satisfaire aux objectifs assignés à l'exécution des planches d'essais.

Le domaine d'application visé par cette note d'information est le compactage des sols, dans le seul but d'améliorer leur densification. L'objectif de module, qui s'ajouterait aux objectifs de densification, n'est pas abordé ici et ne justifie généralement pas de planches d'essais de compactage ; son obtention dépend davantage de la nature et de l'état hydrique des matériaux que des modalités d'utilisation des compacteurs.

Sommaire

- Le vocabulaire2
- Qui décide, qui réalise les planches d'essais de compactage ?3
- Les différents cas de recours a la réalisation de planches d'essais de compactage . . .3
- La conception et la réalisation des planches d'essais5
- Quelques éléments utiles a prendre en compte5
- Les erreurs a ne pas commettre7



Introduction

En terrassements, la probabilit e de se trouver id ealement dans un cas de mat eriaux de granularit e limit ee, et tr es homog ene, n'est pas  elev ee. Or, la fiabilit e des contr oles du r esultat par masse volumique apparente s eche, que l'on appellera densit e par simplification dans la suite du texte, n'est plus satisfaisante lorsqu'on s' eloigne de ces cas id eaux.

Pour donner aux ma tres d'oeuvre comme aux entreprises les moyens d'atteindre les objectifs de densification, la d emarche retenue en France a consist e   proposer des tableaux de compactage qui pr ecisent les moyens et l' nergie   appliquer pour chaque cas. Ces tableaux sont int egr es dans les guides techniques [1], [2].

Les objectifs de densification en terrassements sont d efinis sous forme d'un double crit ere : densit e moyenne, densit e en fond de couche. Ils sont rappelés ci-apr es :

- **en remblai courant, l'objectif q4** correspond   l'obtention en moyenne, c'est- -dire pour 50 % des mesures (*), d'une densit e moyenne sur la totalit e de la couche d'au minimum 95 % de la densit e   l'optimum Proctor Normal $\rho_{d_{OPN}}$, et d'une densit e en fond de couche mesur ee   +4 cm du bas de couche d'au minimum 92 % $\rho_{d_{OPN}}$;
- **en couche de forme, l'objectif q3** correspond   l'obtention de ces crit eres avec des valeurs respectives d'au minimum 98,5 et 96 % $\rho_{d_{OPN}}$.

Du fait des recherches exp erimentales comportant un grand nombre de planches d'essais de compactage r ealis ees au CETE Normandie centre, compl et ees par des investigations sur chantiers, **la question ne doit plus se poser dans les cas courants de refaire des planches d'essais en chantier** : il est consid er e que la v erification de l'application conforme des indications des tableaux de compactage, lorsque ceux-ci sont sp ecifi es au march e, apporte une garantie suffisante de l'obtention de la qualit e de compactage.

Il reste cependant des cas sp ecifiques o  une ou des planches de compactage sont n ecessaires pour la r ealisation et (ou) le contr ole du compactage sur un chantier donn e.

Le guide technique R ealisation des remblais et des couches de forme [1] (GTR) indique que lorsqu'elles sont envisag ees, les planches d'essais doivent faire l'objet d'un v eritable plan d'exp erience identifiant parfaitement l'objectif vis e et d efinissant les modalit es  tudi ees en terme de sol (nature,  tat),  paisseur, mat eriel (classe et param etres de fonctionnement), plan de balayage, crit eres de qualit e et moyens de mesures utilis es.

Le guide technique Traitement des sols [6] (GTS) pr ecise dans ce contexte les cas pouvant justifier l'int er et de telles planches. Il attire l'attention sur la consistance des exp erimentations pour pouvoir tirer des conclusions fiables.

Il est important de prendre conscience que les dispositions contraignantes   prendre pour la pr eparation et l' xecution des planches d'essais sont la condition indispensable pour que les r esultats tir es de celles-ci aient une r eelle valeur ajout ee par rapport   la bibliographie.

Le vocabulaire

Planche(s) d'essai(s) : elle(s) permet(tent) de pr eciser les conditions d'utilisation des compacteurs, lorsque celles-ci ne sont pas d efinies suffisamment dans les documents techniques en vigueur. Lorsque les connaissances initiales sont tr es impr ecises, il y a n ecessairement plusieurs (modalit es de) planches d'essais pour chercher   encadrer les conditions finales   retenir.

Exemple : un mat eriel  volutif peu  tudi e pr ealablement, peut l egitimement conduire   des planches d'essais, voire plus largement   un chantier exp erimental selon l'importance du projet, pour d efinir les conditions de mise en  uvre et de compactage appropri ees.

Planche de v erification : elle permet de s'assurer que les conditions d'utilisation des compacteurs tir ees des tableaux de compactage am enent bien au r esultat escompt e.

Exemple : une planche de v erification peut, sur des sols trait es aux liants hydrauliques, et pr esentant habituellement une difficult e de compactage  lev ee,  tre faite pour s'assurer que les densit es en fond de couche sont atteintes.

(*)   associer   une dispersion acceptable des mesures (r egularit e du balayage des compacteurs)

Planche de r f rence : elle sert   "former" une population de mesures de r f rence sur une partie bien contr l e o  le chantier est ex cut  avec les m thodes adapt es, en vue de d celer ult rieurement une d rive ou une anomalie ponctuelle par l'emploi de la m me m thode de contr le. Elles n cessitent, a priori, une faible variabilit  des mat riaux, et sont donc en g n ral plus pertinentes dans le domaine des chauss es.

Exemple : une couche de forme-fondation autorouti re utilisant des formations sableuses homog n is es et trait es aux liants hydrauliques peuvent faire l'objet d'une planche de r f rence en d but de chantier avec utilisation de gammadensim tre mobile apte   fournir un profil en long continu de densit .

Epreuve de convenance : la convenance est une op ration syst matique du ma tre d' uvre et de son contr le ext rieur qui v rifient ainsi que les mat riels, mat riaux, produits et m thodes que l'entrepreneur envisage de mettre en  uvre, permettent de satisfaire les exigences du march  et les r gles de l'art. Ces contr les sont pr alables   la mise en production du chantier et sont normalement assortis d'un point d'arr t.

Une planche de v rification fait logiquement partie de l' preuve de convenance.

Une planche de r f rence, lorsqu'elle est pr vue, en fait  galement partie, pour s'assurer que le processus de contr le envisag  est valide.

Les planches d'essais participent au final   la convenance, mais sont   imaginer en amont de celle-ci puisque leur objectif est de d finir les conditions de compactage non connues   l'avance qui seront   appliquer lors de la convenance.

La suite du document traite exclusivement des planches d'essais.

Qui d cide, qui r alise les planches d'essais de compactage ?

Selon l'organisation de l'assurance qualit  dans les travaux de terrassements [3], le Plan d'Assurance Qualit  de l'Entreprise doit notamment :

- traduire clairement les engagements de l'entrepreneur sur les m thodes d'obtention de la qualit  ;
- expliciter les proc dures d'ex cution pr vues pour donner confiance au ma tre d' uvre et lui donner les moyens de v rifier que l'entrepreneur respecte bien ses propres m thodes ;

la d cision de faire des planches d'essais, en vue de r pondre   un probl me identifi , peut  tre prise dans le march  ou intervenir en cours des travaux. Les modalit s de r alisation sont propos es par l'entreprise et soumises   l'acceptation du ma tre d'oeuvre.

Les diff rents cas de recours   la r alisation de planches d'essais de compactage

Les facteurs les plus courants qui peuvent justifier le recours   des planches d'essais sont pr sent s ci-apr s

Le mat riau

Nature

Sols   forte coh sion, tr s anguleux,  volutifs, ou non connus (ex : classe A4)

sous-produits industriels valorisables, apr s validation de l'aspect environnemental, lorsque les guides r gionaux ou nationaux existants ne fournissent pas d'indications.

Teneur en eau

Sols sensibles   l'eau   l' tat tr s sec, apr s consultation des r f rences [1], [5].

Granulométrie

Sols dont l'évolution est présumée forte et non connue depuis l'extraction jusqu'à la fin de compactage

Sols traités dont la finesse de mouture ne peut être facilement réduite, pouvant gêner l'obtention des objectifs de densification.

Sols traités ayant une tendance au feuilletage.

L'épaisseur des couches

Les possibilités offertes en ce domaine par le GTR sont généralement suffisantes pour trouver une solution satisfaisante dans la très grande majorité des cas de chantier. Du fait de l'existence de machines de traitement très puissantes, seuls certains cas de couche de forme traitée épaisse ou très épaisse (notamment en sol argileux traité à la chaux et au ciment), peuvent justifier la définition précise des conditions de compactage en début de chantier (mise en œuvre en une couche épaisse ou en deux couches d'épaisseur moitié, ...) en portant une attention particulière à l'obtention de la densité en fond de couche. La recherche de hautes performances sur ces matériaux peut également justifier des planches d'essais.

Le matériel de compactage, et les ateliers de compactage

Les matériels de compactage classiques sont facilement classifiables (NF P 98-736), et leurs performances aisément repérables dans les tableaux de compactage [1], [2].

Seuls, les matériels innovants sensiblement différents des matériels ci-dessus par leur technologie, et non pourvus d'un avis technique, justifient des planches d'essais.

Des essais peuvent également concerner l'organisation de chantier, la définition précise de l'atelier de compactage (ordre de passage des compacteurs, vibrants, vibrants à pieds dameurs, intérêt du compacteur à pneus pour terminer le compactage, réglage fin).

L'objectif de densification

Il s'agit d'une donnée d'entrée, indiquée dans les pièces du marché. Des planches d'essais ne sont justifiées que si cette donnée sort des objectifs normalisés (q4 en remblai et q3 en couche de forme).

Exemple : matériaux traités a priori faciles à compacter dont l'étude en laboratoire utilise des densités en fond de couche plus élevées pour optimiser le dimensionnement des couches de forme [6].

Le sol-support d'un remblai

Pour chaque couche d'un remblai, les tableaux de compactage intègrent un sol-support "usuel" dont la portance est censée être équivalente à celle du matériau approvisionné. Le seul cas où son influence serait insuffisamment prise en compte est celui de la première couche sur un sol en place de très faible portance. La recherche d'un compromis ne justifie généralement pas le recours à des planches d'essais (dès lors que l'on accepte que la densification de la première couche de remblai soit faible, on doit en tenir compte pour les conséquences possibles sur le comportement de l'ouvrage (évolutivité, déformations, tassements, stabilité, ...)).

La spécificité des ouvrages

Il s'agit des ouvrages de réalisation difficile (remblais derrière culée, compactage de radier, remblais techniques d'ouvrages hydrauliques,...). Les tableaux relatifs aux petits compacteurs sont utiles à considérer [2]. Plus généralement, on peut se reporter aux règles de conception contenues dans le guide de conception et réalisation des terrassements [4]. Seul, le caractère innovant d'un procédé doit amener à des planches d'essais (cf. IV.3).

Les nuisances apportées par le compactage par vibration en milieu urbain ou en zones sensibles peuvent conduire à faire des investigations. Elles ne sont cependant pas décrites ici.

La conception et la réalisation des planches d'essais

L'improvisation sur chantier, en matière de planches d'essais, présente plus d'inconvénients que de ne rien faire. Elle conduit souvent à des contre-vérités.

Pour que les conclusions obtenues soient valides au titre de la convenance, il importe de prouver qu'une méthodologie a été suivie :

L'objectif des planches est clairement formulé, et est traduit en grandeurs mesurables

Un plan d'expérience est écrit

Il comporte :

- les modalités visées des paramètres testés ;
- la définition des facteurs qui doivent rester constants ;
- les moyens de mesure employés et le nombre de points à effectuer ;
- la méthode d'exploitation des résultats pour aboutir aux conclusions.

Le plan d'expérience donne lieu à un programme d'essais

La délimitation géométrique de la zone, l'amenée des matériaux, le compactage, les mesures sont planifiées. Le programme d'essais, avec ses tâches élémentaires, doit apparaître réaliste et conforme au plan d'expérience. Les moyens humains et les compétences sont identifiés.

Le programme d'essais est réalisé

Les facteurs constants sont maîtrisés ; le ou les compacteurs sont réceptionnés et leur fonctionnement vérifié, les contrôles avec les moyens prévus sont effectués ; les éventuels ajustements jugés nécessaires, ou les écarts, sont enregistrés.

Les résultats sont traités

Les populations de points sont exploitées en moyenne et écart-type.

Les conclusions sont écrites dans un document où la traçabilité des résultats est apparente.

Quelques éléments utiles à prendre en compte

Sans être exhaustifs, les éléments ci-après facilitent la conception des planches d'essais :

La géométrie des planches de compactage

La longueur est de l'ordre de 30 m ; elle comporte 3 largeurs de compacteur, les mesures étant faites en partie centrale.

Les états de compactage

Par définition : une passe correspond à un aller ou un retour de compacteur (1A/R= 2 passes).

L'évolution de la densité suit une loi de type $A \log n + B$.

Il convient donc de retenir une progression géométrique du nombre de passes : par exemple $n = 2-4-8-16$ et non arithmétique $n = 2-4-6-8-10$.

L'espacement des modalités à tester

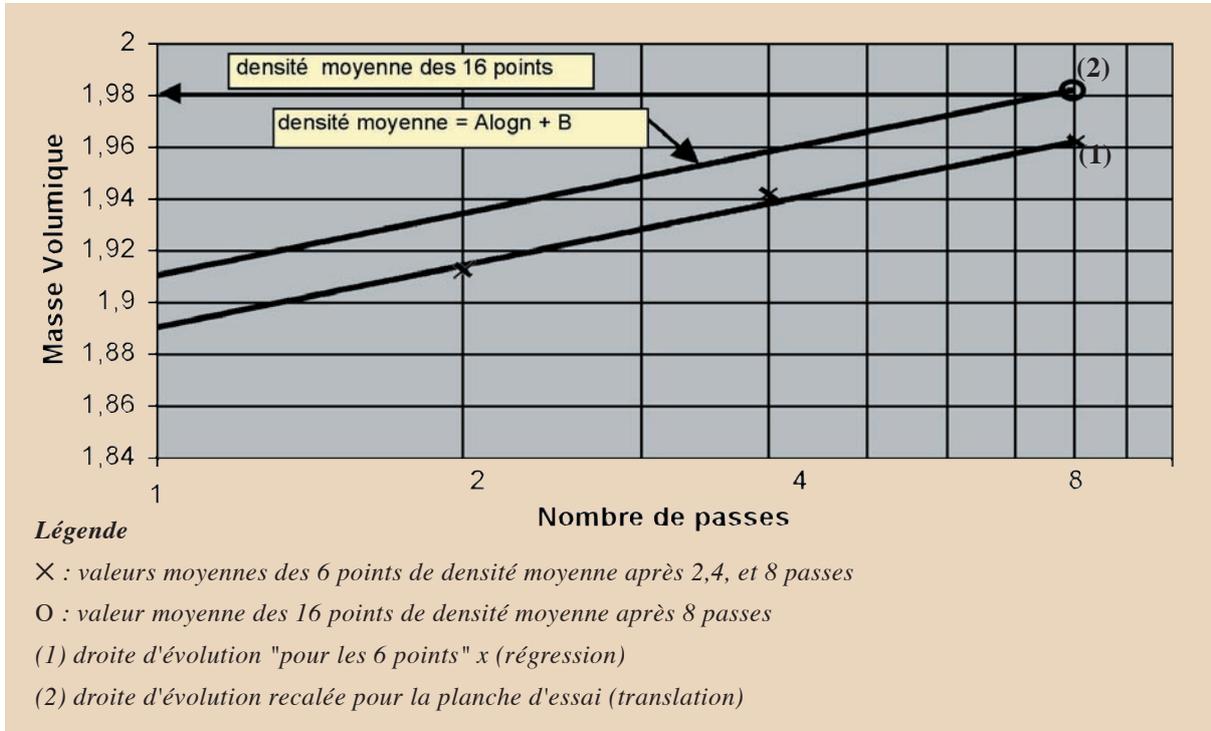
Pour mettre en évidence leur influence, les valeurs extrêmes sont un peu amplifiées relativement à la variabilité ou la marge de manœuvre ultérieure sur chantier.

Exemple : pour les teneurs en eau, les différencier d'au moins 0,2.WOPN entre elles.

Les mesures de densit  moyenne de la couche ρ_{dm}

Le suivi de l' volution de la densit  n cessite au minimum la mesure en 6 points, toujours les m mes, aux divers  tats de compactage (fig. 1).

A l' tat final, le nombre de points peut  tre augment  (ex : 16 points) pour avoir une meilleure appr ciation de la valeur absolue de densit . La courbe $\rho_{dm} = f(n)$ est alors recal e.



Exemple d'exploitation correcte de l' volution de la masse volumique moyenne en fonction du nombre de passes

Les mesures de densit  en fond de couche ρ_{dfc} et du gradient de densit  – courbe $\rho_d = f$ (profondeur)

Les mesures de densit s en fond de couche sont fortement recommand es pour l'interpr tation des r sultats sur les sables et les sols fins trait s aux liants hydrauliques.

Le gradient de densit  apporte un renseignement compl mentaire sur la difficult  de compactage du cas de chantier.

ρ_{dfc} ne peut- tre mesur e (en 4 points minimum, et de pr f rence 6) qu'  l' tat final de compactage, en faisant l'hypoth se que l' volution $\rho_{dfc} = f(n)$ suit la m me pente que $\rho_{dm} = f(n)$.

Autres mesures

Sur les mat riaux grossiers, les mesures de densit  peuvent  tre difficiles, voire non interpr tables. Les mesures de nivellement aux divers  tats de compactage (20 points) permettent d'approcher l' volution $\rho_{dm} = f(n)$.

Les p n trodensitographes (normes XP P 94-063 et XP P 94-105) donnent  galement sur ces mat riaux une information de l'affaiblissement des densit s avec la profondeur.

Les erreurs a ne pas commettre

Les considérations ci-après sont tirées de nombreux retours d'expérience :

- Indiquer dans les documents contractuels que les modalités de compactage seront déterminées sur planches d'essais sans avoir évalué a priori l'insuffisance des documents techniques actuels, ciblé les points à tester, et précisé la méthode d'interprétation.
- Réaliser des planches d'essais sur un support non caractérisé ou non représentatif de celui réellement existant.
- Réaliser une planche d'essais avec seulement 3 ou 4 mesures de densité ; utiliser des points différents entre états de compactage (les interprétations souvent erronées en terme de baisse de densité tout en augmentant le nombre de passes viennent généralement de l'échantillonnage des points).
- Réaliser (Cf VI.2) une planche d'essais avec des états de compactage en progression arithmétique dont la raison est parfois décroissante (ex : 4-6-8-9).
Si les mesures montraient une baisse de densité entre 8 et 9 passes, l'interprétation en terme de baisse a toutes les chances d'être injustifiée en raison de l'incertitude des mesures.
- Utiliser un résultat d'essai Proctor réalisé au moment de la reconnaissance (et non vérifié en phase travaux) pour interpréter les valeurs absolues de densité sur planches d'essais. Une référence inexacte à 2 % près se traduit par un nombre de passes multiplié ou divisé par 2.
- Utiliser des moyens de mesure qui privilégient la partie supérieure des couches alors que le problème étudié est le compactage efficace en profondeur.
- Chercher à estimer les valeurs de densité en fond de couche en les déduisant par exemple de mesures au gammadensimètre à 40 et à 30 cm de profondeur (l'incertitude sur le calcul de la densité entre 30 et 40 cm est trop élevée).
- Utiliser pour des valeurs absolues de densité des appareils de mesure dont on n'est pas certain de l'étalonnage, ou de la capacité à prendre en compte la nature chimique des matériaux.
- Chercher à diminuer le nombre de passes des tableaux de compactage en s'appuyant sur l'atteinte rapide de modules suffisants sur la couche testée. Cette pratique sur des sols secs est en contradiction avec le fait qu'ils sont difficiles à densifier.

Principales références

Les nombreuses normes du domaine technique ne sont pas citées ici.

- [1] Réalisation des remblais et des couches de forme dit "GTR" – Guide technique – référence : 9233 (deux fascicules) – LCPC/Sétra – septembre 1992.
- [2] Remblayage des tranchées et réfection des chaussées – Guide technique – référence : D9441 – LCPC/Sétra – mai 1994.
- [3] Organisation de l'assurance qualité dans les travaux de terrassements – Guide technique – référence : D9923 – LCPC/Sétra – janvier 2000.
- [4] guide de conception et réalisation des terrassements – fascicule 1 : Études et exécution des travaux – fascicule 2 : Organisation des contrôles et fascicule 3 : Méthodes d'essais – CFTR (à paraître)
- [5] Compactage à faible teneur en eau des sols et matériaux de terrassements et chaussées – ISTE/MELTE – Collection "Le Savoir français en matière de..." juin 1987.
- [6] Traitement des sols à la chaux et/ou aux liants hydrauliques dit "GTS" – Application à la réalisation des remblais et des couches de forme – Guide technique – référence : D9924 – LCPC/Sétra – janvier 2000.
- [7] G. Arquie – G. Morel – Le compactage – 1988 – Ed. Eyrolles.

Rédacteurs

- Alain **Quibel** – CETE Normandie – téléphone : 33(0)2.35.68.82.08 – télécopie : 33 (0)2 35 68 81 21
mél : alain.quibel@equipement.gouv.fr
- Michel **Kergoët** – LREP – téléphone : 33(0)1.60.56.64.73 – télécopie : 33 (0)1 60 56 64 01
mél : michel.kergoet@equipement.gouv.fr
- Pierre **Fraquet** – CETE de l'Ouest – téléphone : 33(0)2.41.79.13.20 – télécopie : 33 (0)2 41 44 32 76
mél : pierre.fraquet@equipement.gouv.fr
- Jean **Bimbard** – CETE de Lyon téléphone : 33(0)4.72.14.32.46 – télécopie : 33 (0)4 72 14 30 35
mél : jean.bimbard@equipement.gouv.fr
- Jérôme **Varillon** – CETE de Lyon téléphone : 33(0)4.73.42.10.31 – télécopie : 33 (0)4 73 42 10 01
mél : jerome.varillon@equipement.gouv.fr
- Catherine **Drouaux** – téléphone : 33(0)1.46.11.35.56. – télécopie : 33 (0)1 45 36 86 56
mél : catherine.drouaux@equipement.gouv.fr

Renseignements techniques

- Catherine **Drouaux** – téléphone : 33(0)1.46.11.35.56. – télécopie : 33 (0)1 45 36 86 56
mél : catherine.drouaux@equipement.gouv.fr
- Alain **Quibel** – CETE Normandie – téléphone : 33(0)2.35.68.82.08 – télécopie : 33 (0)2 35 68 81 21
mél : alain.quibel@equipement.gouv.fr

Document imprimé par téléchargement à partir des sites web du Sétra :

- Internet : <http://www.setra.equipement.gouv.fr>
- I² (réseau intranet du ministère de l'Équipement) : <http://intra.setra.i2>

Directeur de la publication : Jean-Claude **Pauc** – Directeur du Sétra

Conception graphique - mise en page : Sétra

L'autorisation du Sétra est indispensable pour la reproduction même partielle de ce document.

Référence : XXXXw – ISSN : 1250-8675

46 avenue
Aristide Briand
BP 100
92225 Bagneux Cedex
France
téléphone :
33 (0)1 46 11 31 31
télécopie :
33 (0)1 46 11 31 69
internet : www.setra.equipement.gouv.fr

AVERTISSEMENT

La collection des notes d'information du Sétra est destinée à fournir une information rapide. La contre-partie de cette rapidité est le risque d'erreur et la non exhaustivité. Ce document ne peut engager la responsabilité ni de son rédacteur ni de l'administration.

Les sociétés citées le cas échéant dans cette série le sont à titre d'exemple d'application jugé nécessaire à la bonne compréhension du texte et à sa mise en pratique.

Le Sétra appartient
au Réseau Scientifique
et Technique
de l'Équipement

